



Formation à la conduite d'un Chariot de Manutention selon la R489 de la CNAMTS

Durée : de 1 à 4 jours (7 à 28 heures)

Lieu: Intra (dans vos locaux) / Inter (sur plateau technique externe).

Effectif: 1 - 6 participant(s) en fonction des catégories.

Prix : variable en fonction du nombre de catégorie et selon si en INTRA ou INTER.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à ESPC FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Profils des stagiaires

- Toute personne étant amenée à conduire professionnellement un chariot de manutention.

Pré-requis

L'entreprise doit s'assurer au préalable que le stagiaire réponde aux prérequis de la formation visée :

- Être âgé de plus de 18 ans.
- Ne pas avoir de contre-indications médicales à la conduite d'un chariot de manutention.
- Se présenter avec ses équipements de protection individuelle (vêtements de travail, chaussures de sécurité, paire de gants).

Objectifs pédagogiques

- Être capable de conduire et d'utiliser un chariot de manutention dans le respect des règles de sécurité
- Satisfaire à l'évaluation test théorique et pratique chariot de manutention pour une ou plusieurs catégories

Contenu de la formation

- PARTIE THEORIQUE
 - Objectifs de la formation
 - La recommandation R489, ses textes, sa procédure.
 - La législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
 - Les différents organismes de prévention et leurs rôles
 - L'autorisation de conduite
 - Les équipements obligatoires pour le cariste et pour le chariot élévateur
 - Les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave
 - Les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
 - Les responsabilités du cariste
 - Les principales interdictions
 - La classification des chariots élévateurs
 - Mécanique et chaîne cinématique
 - Utilisation des chariots
 - Le centre de gravité de la charge, plaque de charge
 - Vérification journalière du chariot
 - Prise de poste / fin de poste
- PARTIE PRATIQUE
 - Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe, ensuite chaque stagiaire effectue des manœuvres sous la direction du formateur tandis que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications du formateur. Le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique
 - Mise en pratique de la théorie
 - Vérification des équipements individuels de protection
 - Vérification des documents du chariot



- Vérifications du chariot (état des équipements vérification des différents niveaux, essais hydrauliques)
- Conduite du chariot (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, passages de portes)
- Rangement de palettes au sol
- Gerbage à mi-hauteur et à grande hauteur
- Chargement, déchargement de camion

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur qualifié

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Aire d'évolution
- Documents supports de formation projetés (rétroprojecteur)
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Livret/dépliant stagiaire

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.

Résultats attendus à l'issue de la formation

La réussite aux épreuves théoriques et pratiques

Modalités d'évaluation

La réussite à l'évaluation théorique nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 70 % de l'évaluation théorique

La réussite à l'évaluation pratique nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 70% de l'évaluation pratique.

Détail sur la certification

Attestation d'assiduité et de fin de formation

Si résultats favorables, délivrance d'une attestation d'examen de conduite, qui permettra d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur si les conditions suivantes sont réunies:

- l'aptitude médicale du salarié à la conduite de cet équipement ait été vérifiée
- son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

Validité

5 an(s)

Code RS (Répertoire Spécifique)

AUCUN CODE RS n'est attribué pour cette formation

Les informations données sur ce programme sont à titre indicatif. Elles peuvent être adaptées en fonction des besoins.

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site: <https://www.espc-formation33.fr>